



## REGLEMENT INTERIEUR FIGHT SPIRIT ACADEMY 2022-2023

- 1) **Les entraînements** de sport de combat sont ouverts aux adhérents du club FIGHT SPIRIT ACADEMY à partir de 3 ans hommes et femmes.

Les participants doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la boxe pieds poings (Les personnes mineures devront aussi remettre une autorisation parentale de pratique et de soins) et acquitter leur licence auprès de la Fédération Française de Kick boxing, Muay thaï et Disciplines Associées, d'un montant de 35 euros (25 euros pour les - 16 ans) par chèque au nom de FIGHT SPIRIT ACADEMY, cette adhésion tenant lieu d'assurance responsabilité civile.

- 2) **les entraînements sont payants : 125 euros pour les – de 16 ans et 215 euros pour les + de 16 ans à l'année** (hors licence), à régler dès le début de la saison.

L'inscription ne sera effective qu'avec le dossier COMPLET (certificats médicaux et autorisations parentales, licences, cotisations) remis à l'entraîneur.

- 3) **Les entraînements ont lieu** Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi au *Complexe Sportif de Saint Michel*  
438 Avenue Saint Michel – 84400 APT

Du 01 septembre 2022 au 31 aout 2023

- 4) **Horaires de septembre à fin Juin :**

Les Lundi et Mercredi de 18h00 à 21h00 et, les Jeudi, Vendredi et Samedi de 19h à 21h00

- 5) **La tenue doit être appropriée à ce sport**

- cheveux longs attachés, pieds nus et ongles coupés, chaussures propres, adaptées et validées par l'entraîneur, serviette et bouteille d'eau
- pas de bijoux, piercing, chaines...

### **Les adhérents ont leur propre équipement et protections.**

Matériel conseillé	Matériel obligatoire
- Bandes, chevillières	- gants d'entrainement
- corde à sauter	- coquille
- casque	- protège dents
- chaussons	- protège pieds/tibias

Le prêt d'une paire de gants est à disposition exclusivement pour les cours d'essai, en revanche, l'adhérent qui utilise à titre exceptionnel le matériel mis à disposition, s'engage à le respecter et à le ranger proprement au vestiaire.

FIGHT SPIRIT ACADEMY se dégage de toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se cantonnait pas à la pratique de ce sport dans ce cadre précis.

Les membres du bureau se réservent le droit d'accepter, de refuser ou d'expulser l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de non-respect du présent règlement.

Les cours sont dirigés par des cadres techniques titulaires de diplômes d'états et fédéraux agréés par la F. F. K. M. D. A.